

RAPPORT DU CONSEIL SUR LES OPERATIONS
D'INTERMEDIATION ET DE DELEGATION DE GESTION
2022
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

1. Préambule	2
2. Gestion de la délégation au sein de la Mutuelle interentreprises du GAN	2
3. Données chiffrées.....	2
4. Données qualitatives	3

1. Préambule

L'article L.116.4 du code de la mutualité a créé l'obligation pour le Conseil d'Administration d'établir un rapport annuel qu'il présente à l'assemblée générale et dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et de délégation de gestion visées aux articles 116-3 à 116-4 dudit code. Ce rapport est présenté à l'assemblée générale.

2. Gestion de la délégation au sein de la Mutuelle interentreprises du GAN

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la MIG a confié ses opérations de gestion des prestations santé au CETIP qui, à cette date, avait été retenu par la FFA comme nouveau gestionnaire du régime santé de branche.

Le choix d'un gestionnaire unique permet aux adhérents de bénéficier en même temps des prestations prévues par le régime de branche et par la Mutuelle.

A cet effet, une convention entre CETIP et la Mutuelle interentreprises du GAN a été signée pour prendre effet au 1^{er} janvier 2019. Cette convention est complétée par une convention de service qui définit les termes de la collaboration et précise les engagements de chacune des parties : les contraintes légales et réglementaires auxquelles le délégataire doit répondre, reportings du délégataire auprès de la Mutuelle, ainsi que les modalités financières.

3. Données chiffrées

Pour l'exercice 2022, le montant des frais de délégation de la gestion des prestations de frais de soins est de 78 547€, soit un taux de délégation de 2,26% des cotisations de l'exercice.

Ce taux est en adéquation avec l'activité de liquidation effectuée par le CETIP qui intervient en surcomplémentaire par rapport au régime de branche.

En €	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Frais de délégation	78 547	78 191	77 029
Cotisations de l'exercice	3 472 994	3 495 559	3 476 905
Taux	2,26%	2,24%	2,22%

4. Données qualitatives

En 2022, la qualité de gestion des prestations est conforme aux attentes de la MIG. Les délais de traitement des prestations sont respectés.